

AIDE JURIDIQUE GRATUITE

POUR LES RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Êtes-vous **un(e) réfugié(e), demandeur(se) d'asile** ou **apatride** vivant(e) dans un pays de la CEDEAO ?

Vos droits ont-ils été violés et vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

Un nouveau Réseau d'Avocats Pro Bono soutenu par des partenaires à travers l'Afrique de l'Ouest met en relation les personnes déplacées avec des **avocats indépendants et qualifiés qui offrent une assistance juridique entièrement GRATUITE.**



Confidentialité garantie :
Vos données personnelles resteront confidentielles et ne seront partagées qu'avec votre consentement.

Comment nous contacter :

☎️ +220 418 1096

✉️ ihrda@ihrda.org | rbirindwa@ihrda.org

La justice doit être accessible à tous, sans distinction d'origine.

Quelle aide pouvez-vous recevoir ?

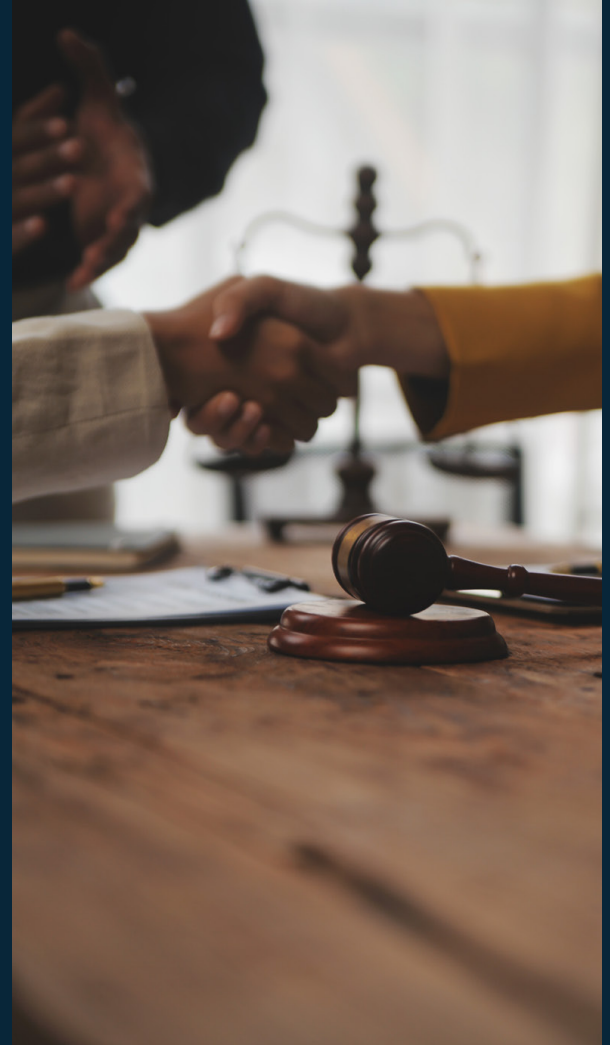
- Conseils sur vos droits
- Assistance en cas de détention, d'expulsion ou de refoulement
- Appui sur les questions d'apatridie et de document d'identité
- Assistance pour les plaintes en matière de droits humains
- Représentation devant la **Cour de Justice de la CEDEAO**.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- Partagez votre dossier avec le Secrétariat
- Votre situation sera examinée de manière confidentielle.
- Si le dossier est recevable, vous serez mis(e) en relation avec un avocat qui vous assistera gratuitement.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Vous pouvez contacter le réseau si vous êtes :
| Réfugié(e) | Demandeur(se) d'asile | Apatride ou à risque d'apatridie |
| Personne déplacée de force dans la région CEDEAO¹ |



¹ Benin, Cabo Verde, Cote d'Ivoire, The Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, and Togo

Confidentialité garantie :
Vos données personnelles resteront confidentielles et ne seront partagées qu'avec votre consentement.

Comment nous contacter :

☎️ +220 418 1096

✉️ ihrda@ihrda.org | rbirindwa@ihrda.org